

CONTRIBUTION DE LA DELEGATION DU SENEGAL
14eme session /9 Mai /10H

THEME : Accroître la contribution du secteur privé et des autres partenaires pour faire face aux pollutions atmosphériques et à la pollution de l'air, lutter contre les changements climatiques et promouvoir le développement industriel

Les pays en voie de développement ont comme priorité la création de richesses et l'amélioration des conditions de vie de leurs populations. Malheureusement l'appareil de production actuel incorpore des technologies qui ont des impacts négatifs sur l'environnement et qui gaspille de l'énergie. De plus, les nouvelles implantations renferment à la fois des technologies propres, comme des technologies propres. En somme, il est donc urgent de disposer des ressources pour aider les entreprises à se restructurer en vue de respecter les normes environnementales et d'économiser de l'énergie.

Nous appelons aux pays développés pour nous aider à mettre en place des fonds pour financer les opérations de restructurations environnementales et énergétiques et faciliter l'accès aux technologies propres.

Par ailleurs, créer des richesses demande un accès à une marche solvable. Il est donc important de rendre plus équitable l'accès des produits des pays en développement dans les marchés des pays développés.

Dans le cadre de la responsabilité sociale, il est urgent d'aider les syndicats des pays du sud à bien comprendre l'importance du respect des normes environnementales.

Au Sénégal, des travailleurs se sont opposés au gouvernement qui voulait faire respecter la législation environnementale dans le cas d'une entreprise. Il est bien que les syndicats des pays développés aident à la sensibilisation de leurs collègues du sud

Michel SECK
Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés